

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00357

Numéro SIREN : 523 394 724

Nom ou dénomination : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING France

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000433

23 JAN 2021

BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
 Adresse de l'entreprise : 17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE
 N° SIRET : 52339472400018
 Code APE : 2814Z
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 16/10/2020

	Brut	Amortissement	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020	12 mois 01/07/2018 - 30/06/2019
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 541 094,38	6 773 237,79	2 767 856,59	2 819 476,88
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	291 644,52	291 644,52	-	-
Concessions brevets et droits similaires	3 207 362,56	3 014 574,84	192 787,72	298 567,16
Fonds commercial	2 470 163,75	-	2 470 163,75	2 470 163,75
Autres immobilisations incorporelles	3 571 923,55	3 467 018,43	104 905,12	50 745,97
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151 619 872,72	105 817 645,18	45 802 227,54	46 723 084,38
Terrains	7 246 290,60	585 688,92	6 660 601,68	6 742 724,34
Constructions	31 356 364,70	16 233 669,80	15 122 694,90	17 074 989,84
Installations techniques, matériel et outillage industriels	104 289 005,10	84 199 180,15	20 089 824,95	20 715 898,12
Autres immobilisations corporelles	5 729 470,68	4 744 135,44	985 335,24	124 816,82
Immobilisations en cours	2 998 741,64	54 970,87	2 943 770,77	2 064 655,46
Avances et acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	199 381,33	-	199 381,33	181 414,67
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	76,20	-	76,20	76,20
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	199 305,13	-	199 305,13	181 338,47
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	161 360 348,43	112 590 882,97	48 769 465,46	49 723 975,93
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 266 921,38	-	1 266 921,38	1 880,00
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	7 773 984,47	-	7 773 984,47	10 579 465,90
Autres créances	126 446 685,21	-	126 446 685,21	139 702 983,15
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	23 047,79	-	23 047,79	2 779,52
Charges constatées d'avance	912 286,65	-	912 286,65	846 599,79
TOTAL ACTIF CIRCULANT	136 422 925,50	-	136 422 925,50	151 133 708,36
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunt à étaler	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	7 070,77	-	7 070,77	6 678,17
TOTAL BILAN ACTIF	297 790 344,70	112 590 882,97	185 199 461,73	200 884 362,46

**Parker Hannifin
Manufacturing France SAS**

Z.I du Mont-Blanc - 17, rue des Buchillons
 CS 80524 - Ville-la-Grand
 74112 Annemasse Cedex
 Téléphone 04 50 87 80 80
 Télécopie 04 50 37 86 85

Valérie Schumacher

BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

N° SIRET :

Code APE :

Durée de l'exercice (en mois) :

Durée de l'exercice précédent :

Date d'édition :

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS

17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE

52339472400018

2814Z

12 mois

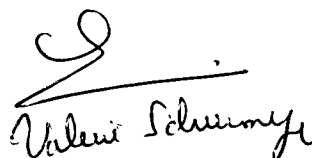
12 mois

16/10/2020

	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020	12 mois 01/07/2018 - 30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	16 862 300,00	16 862 300,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 239 969,92	7 239 969,92
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	1 686 230,00	1 686 230,00
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	101 721 780,43	93 808 497,04
Report à nouveau	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 404 615,18	7 913 263,39
Subventions d'investissement	4 410,72	5 368,72
Provisions réglementées	6 985 575,31	7 427 683,74
CAPITAUX PROPRES	139 904 861,56	134 943 312,81
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 432 310,16	3 604 643,04
Provisions pour charges	13 442 753,00	13 455 605,09
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 875 063,16	17 060 248,13
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	70,25
Emprunts et dettes financières divers	-	18 425 390,94
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 188 324,85	8 952 126,65
Dettes fiscales et sociales	21 044 390,85	21 029 658,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	187 102,90	368 379,48
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	995 215,77	44 814,35
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	29 415 034,37	48 820 440,26
Ecart de conversion passif	4 502,64	40 361,26
TOTAL PASSIF		
TOTAL BILAN PASSIF	185 199 481,73	200 864 362,46

Parker Hannifin Manufacturing France SAS

Z.I du Mont-Blanc - 17, rue des Buchillons
CS 80524 - Ville-la-Grand
74112 Annemasse Cedex
Téléphone 04 50 87 80 80
Télécopie 04 50 37 86 85



COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'entreprise :

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS

	12 mois	12 mois				
	01/07/2019 - 30/06/2020	% 1/07/2018 - 30/06/2019	%	Variation	Pourcentage	
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises	-	-	-	-	#DIV/0!	
Production vendue de biens	2 805,07	3 043,29	-	(238,22)	(7,83) %	
Production vendue de services	121 965 782,14	134 122 844,44	-	(12 157 062,30)	(9,06) %	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	121 968 587,21	134 125 887,73	-	(12 157 320,52)	(9,06) %	
Production stockée	-	-	-	-	#DIV/0!	
Production immobilisée	-	2 710,97	-	(2 710,97)	(100,00) %	
Subventions d'exploitation	27 482,40	110 585,79	-	(83 103,39)	(75,15) %	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 875 550,23	5 711 393,53	-	(1 835 843,30)	(32,14) %	
Autres produits	28 220,86	12 565,50	-	15 655,36	124,59 %	
PRODUITS D'EXPLOITATION	125 899 820,70	139 963 143,52	-	(14 063 322,82)	(10,05) %	
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	29 640,94	91 553,16	-	(61 912,22)	(67,62) %	
Variation de stock	-	-	-	-	#DIV/0!	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 718 517,50	1 966 758,51	-	(248 241,01)	(12,62) %	
Variation de stock	-	-	-	-	#DIV/0!	
Autres achats et charges externes	36 335 130,04	41 403 709,61	-	(5 068 579,57)	(12,24) %	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 067 053,18	4 628 046,22	-	(560 993,04)	(12,12) %	
Salaires et traitements	45 651 407,14	49 559 988,55	-	(3 908 581,41)	(7,89) %	
Charges sociales	20 054 718,86	21 562 500,34	-	(1 507 781,48)	(6,99) %	
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)	5 703 257,61	5 820 948,01	-	(117 690,40)	(2,02) %	
Dotations d'exploitation sur immobilisations (provisions)	11 727,09	12 136,50	-	(409,41)	(3,37) %	
Dotations d'exploitation sur actif circulant	-	-	-	-	#DIV/0!	
Dotations d'exploitation pour risques et charges	1 774 929,28	1 253 153,63	-	521 775,65	41,64 %	
Autres charges	103 658,05	214 251,23	-	(110 593,18)	(51,62) %	
CHARGES D'EXPLOITATION	115 450 039,69	126 513 045,76	-	(11 063 006,07)	(8,74) %	
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 449 781,01	13 450 097,76	-	(3 000 316,75)	(22,31) %	
OPERATIONS EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-	-	#DIV/0!	
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-	-	#DIV/0!	
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations	-	-	-	-	#DIV/0!	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-	#DIV/0!	
Autres intérêts et produits assimilés	6 713,59	2 309 809,21	-	(2 303 095,62)	(99,71) %	
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-	#DIV/0!	
Différences positives de change	34 674,97	-	-	34 674,97	#DIV/0!	
Produits nets sur cessions de VMP	-	15,00	-	(15,00)	(100,00) %	
PRODUITS FINANCIERS	41 388,56	2 309 824,21	-	(2 268 435,65)	(98,21) %	
CHARGES FINANCIERES						
Dotations financières aux amortissements	-	-	-	-	#DIV/0!	
Intérêts et charges assimilés	943,77	598,17	-	347,60	58,31 %	
Différences négatives de change	-	(0,01)	-	0,01	100,00 %	
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-	-	-	#DIV/0!	
CHARGES FINANCIERES	943,77	598,16	-	347,61	58,31 %	
RESULTAT FINANCIER	40 444,79	2 309 228,05	-	(2 268 783,26)	(98,25) %	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	10 490 225,80	15 759 325,81	-	(5 269 100,01)	(33,43) %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 084,83	19 162,90	-	(11 078,07)	(57,81) %	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 858,00	137 412,22	-	(135 554,22)	(98,65) %	
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 476 571,25	1 590 786,54	-	(114 215,29)	(7,18) %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 486 514,08	1 747 361,66	-	(260 847,58)	(14,93) %	
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 358,09	317 130,90	-	(281 772,81)	(88,85) %	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 906,30	62 265,16	-	(57 358,86)	(92,12) %	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	759 525,00	1 071 642,51	-	(312 117,51)	(29,13) %	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	799 789,39	1 451 038,57	-	(651 249,18)	(44,88) %	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	686 724,69	296 323,09	-	390 401,60	131,75 %	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	3 350 902,34	5 216 055,54	-	(1 865 153,20)	(35,76) %	
Impôts sur les bénéfices	2 421 432,97	2 926 329,97	-	(504 897,00)	(17,25) %	
TOTAL DES PRODUITS	127 427 723,34	144 020 329,39	-	(16 592 606,05)	(11,52) %	
TOTAL DES CHARGES	122 023 108,16	136 107 066,00	-	(14 083 957,84)	(10,35) %	
BENEFICE OU PERTE	5 404 615,18	7 913 263,39	-	(2 508 648,21)	(31,70) %	

**Parker Hannifin
Manufacturing France SAS**

Z.I du Mont-Blanc - 17. rue des Buchillons
CS 80524 - Ville-la-Grand
74112 Annemasse Cedex
Téléphone 04 50 87 80 80
Télécopie 04 50 37 86 85

Valérie Schumacher

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 16 862 300 euros
Siège Social : 17 rue des Buchillons, ZI du Mont Blanc, Ville la Grand
74112 Annemasse
523 394 724 RCS Thonon-les-Bains

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2020**

Le 18 décembre 2020, au siège social,

La société Parker Hannifin France SAS, société par actions simplifiée au capital de 159 589 976 euros, dont le siège social est sis 142 rue de la Forêt, 74130 Contamine sur Arve, immatriculée sous le numéro 448 863 688 RCS Annecy, représentée par Monsieur Blaise Goupy, Président de la société Parker Hannifin France Holding SAS, elle-même Président de Parker Hannifin France SAS,

Associé Unique de la société Parker Hannifin Manufacturing France SAS (ci-après la « société ») et à ce titre titulaire des 168 623 actions composant le capital social de la société,

Après avoir constaté que le commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, dûment convoqué, est absent et excusé.

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes
- Les statuts de la société
- Les comptes annuels (le bilan, le compte de résultat, les annexes au bilan et l'inventaire)
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Le projet du texte des décisions

et généralement de tous les documents qui, conformément à la réglementation en vigueur, lui ont été communiqués dans les délais légaux,

Prend les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2020,
- Affectation du résultat,
- Quitus donné au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Proposition d'augmentation de capital social réservée aux salariés
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

1ERE DECISION - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe au bilan et inventaire) de l'exercice social clos le 30 juin 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 5 404 615,18 euros.

2EME DECISION – Affectation du Résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice net comptable de l'exercice	5 404 615,18 euros
- Réserve Légale dotée à concurrence de 10 % du capital soit	0,00 euros

- Solde	5 404 615,18 euros
- Report à nouveau exercice précédent	0,00 euros

- Solde disponible	5 404 615,18 euros
- Dividendes	2 500 000,00 euros

- Solde disponible à affecter au compte Réserve Facultative	2 904 615,18 euros

Le poste Autres Réserves serait ainsi porté à la somme de 104 626 375,61 euros.

En outre, en application des dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte des distributions de dividendes suivantes effectuées au cours des 3 derniers exercices :

Exercice	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Dividendes distribués	0 M€	0 M€	0 M€
Date de paiement	-	-	-

3EME DECISION – Quitus au Président

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat

4EME DECISION – Renouvellement du mandat du Président

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Président de la société, Monsieur Jacques Dorcier, jusqu'à l'issue de la prochaine décision de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

5EME DECISION - Conventions intervenues directement ou par personnes interposées donnant lieu à l'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

Il est à noter cependant, que suite à la cession des activités de trésorerie à la société Parker Hannifin EMEA Sàrl et anciennement conduites par les sociétés Parker Hannifin Global Capital Management Sàrl et Parker Hannifin Holding EMEA Sàrl, les opérations de cash pooling sont à présent réalisées entre la société et Parker Hannifin EMEA Sàrl. Aucune nouvelle convention n'a été signée, Parker Hannifin EMEA Sàrl venant aux droits de Parker Hannifin Global Capital Management et de Parker Hannifin Holding EMEA Sàrl.

6EME DECISION – Conventions courantes et conclues à des conditions normales

L'Associé Unique prend acte que les conventions courantes conclues au cours de l'exercice écoulé à des conditions normales au sens de l'article L.227.11 du Code de Commerce ont été communiquées au Commissaire aux Comptes.

7EME DECISION – Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

En application de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant global de 187 500.37 euros, ayant donné lieu à un impôt sur les sociétés d'un montant de 59 029.27 euros.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

8EME DECISION - Proposition d'augmentation de capital social au profit des salariés de la société, dans les conditions prévues à l'article L3332-18 du code de travail conformément aux dispositions de l'article L225-129-6 du Code de commerce.

En application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, doit se prononcer sur le projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Associé Unique décide de déléguer tous pouvoirs au Président à l'effet notamment :

- de mettre en place un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail ;
- procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum égal à 3% du montant du capital social qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du Travail ;

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions, de décider le montant à émettre, le prix de souscription (selon les modalités prévues par la loi), les dates de souscription, de procéder aux modifications des statuts de la Société corrélatives à l'augmentation de capital.

L'Associé Unique décide de rejeter toute proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce.

9EME DECISION – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre des décisions.



L'Associé Unique
Parker Hannifin France SAS
Représentée par Blaise Goupy

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE

Société par actions simplifiée

17 rue des Buchillons

Zone Industrielle du Mont Blanc

BP 524 VILLE LA GRAND

74112 ANNEMASSE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE

Société par actions simplifiée

17 rue des Buchillons

Zone Industrielle du Mont Blanc

BP 524 VILLE LA GRAND,

74112 ANNEMASSE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'associé unique de la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 30 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 30 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

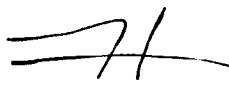
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 décembre 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD

BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
 Adresse de l'entreprise : 17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE
 N° SIRET : 52339472400018
 Code APE : 2814Z
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 16/10/2020

	Brut	Amortissement	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020	12 mois 01/07/2018 - 30/06/2019
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 541 094,38	6 773 237,79	2 767 856,59	2 819 476,88
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	291 644,52	291 644,52	-	-
Concessions brevets et droits similaires	3 207 362,56	3 014 574,84	192 787,72	298 567,16
Fonds commercial	2 470 163,75	-	2 470 163,75	2 470 163,75
Autres immobilisations incorporelles	3 571 923,55	3 467 018,43	104 905,12	50 745,97
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151 619 872,72	105 817 645,18	45 802 227,54	46 723 084,38
Terrains	7 246 290,60	585 688,92	6 660 601,68	6 742 724,34
Constructions	31 356 364,70	16 233 669,80	15 122 694,90	17 074 989,64
Installations techniques, matériel et outillage industriels	104 289 005,10	84 199 180,15	20 089 824,95	20 715 898,12
Autres immobilisations corporelles	5 729 470,68	4 744 135,44	985 335,24	124 816,82
Immobilisations en cours	2 998 741,64	54 970,87	2 943 770,77	2 064 655,46
Avances et acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	199 381,33	-	199 381,33	181 414,67
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	76,20	-	76,20	76,20
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	199 305,13	-	199 305,13	181 338,47
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	161 360 348,43	112 590 882,97	48 769 465,46	49 723 975,93
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 266 921,36	-	1 266 921,36	1 860,00
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	7 773 984,47	-	7 773 984,47	10 579 465,90
Autres créances	126 446 685,21	-	126 446 685,21	139 702 983,15
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	23 047,79	-	23 047,79	2 779,52
Charges constatées d'avance	912 286,65	-	912 286,65	846 599,79
TOTAL ACTIF CIRCULANT	136 422 925,50	-	136 422 925,50	151 133 708,36
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunt à étaler	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	7 070,77	-	7 070,77	6 678,17
TOTAL BILAN ACTIF	297 790 344,70	112 590 882,97	185 199 481,73	200 864 362,46

BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

N° SIRET :

Code APE :

Durée de l'exercice (en mois) :

Durée de l'exercice précédent :

Date d'édition :

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS

17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE

52339472400018

2814Z

12 mois

12 mois

16/10/2020

	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020	12 mois 01/07/2018 - 30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	16 862 300,00	16 862 300,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 239 969,92	7 239 969,92
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	1 686 230,00	1 686 230,00
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	101 721 760,43	93 806 497,04
Report à nouveau	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 404 615,18	7 913 263,39
Subventions d'investissement	4 410,72	5 368,72
Provisions réglementées	6 985 575,31	7 427 683,74
CAPITAUX PROPRES	139 904 861,56	134 943 312,81
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 432 310,16	3 604 643,04
Provisions pour charges	13 442 753,00	13 455 605,09
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 875 063,16	17 060 248,13
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	70,25
Emprunts et dettes financières divers	-	18 425 390,94
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 188 324,85	8 952 126,65
Dettes fiscales et sociales	21 044 390,85	21 029 658,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	187 102,90	368 379,48
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	995 215,77	44 814,35
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	29 415 034,37	48 620 440,26
Ecart de conversion passif	4 502,64	40 361,26
TOTAL PASSIF		
TOTAL BILAN PASSIF	185 199 461,73	200 864 362,46

COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'entreprise :

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS

	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020	12 mois % 1/07/2018 - 30/06/2019	%	Variation	Pourcentage
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises	-	-	-	-	#DIV/0!
Production vendue de biens	2 805,07	3 043,29	-	(238,22)	(7,83) %
Production vendue de services	121 965 762,14	134 122 844,44	-	(12 157 082,30)	(9,06) %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	121 968 567,21	134 125 887,73	-	(12 157 320,52)	(9,06) %
Production stockée	-	-	-	-	#DIV/0!
Production immobilisée	-	2 710,97	-	(2 710,97)	(100,00) %
Subventions d'exploitation	27 482,40	110 585,79	-	(83 103,39)	(75,15) %
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 875 550,23	5 711 393,53	-	(1 835 843,30)	(32,14) %
Autres produits	28 220,86	12 565,50	-	15 655,36	124,59 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	125 899 820,70	139 963 143,52	-	(14 063 322,82)	(10,05) %
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	29 840,94	91 553,16	-	(61 912,22)	(67,62) %
Variation de stock	-	-	-	-	#DIV/0!
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 718 517,50	1 966 758,51	-	(248 241,01)	(12,62) %
Variation de stock	-	-	-	-	#DIV/0!
Autres achats et charges externes	36 335 130,04	41 403 709,81	-	(5 068 579,57)	(12,24) %
Impôts, taxes et versements assimilés	4 067 053,18	4 628 046,22	-	(560 993,04)	(12,12) %
Salaires et traitements	45 651 407,14	49 559 988,55	-	(3 908 581,41)	(7,89) %
Charges sociales	20 054 718,86	21 562 500,34	-	(1 507 781,48)	(6,99) %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)	5 703 257,61	5 820 948,01	-	(117 690,40)	(2,02) %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (provisions)	11 727,09	12 136,50	-	(409,41)	(3,37) %
Dotations d'exploitation sur actif circulant	-	-	-	-	#DIV/0!
Dotations d'exploitation pour risques et charges	1 774 929,28	1 253 153,63	-	521 775,65	41,64 %
Autres charges	103 658,05	214 251,23	-	(110 593,18)	(51,62) %
CHARGES D'EXPLOITATION	115 450 039,69	126 513 045,76	-	(11 063 006,07)	(8,74) %
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 449 781,01	13 450 097,76	-	(3 000 316,75)	(22,31) %
OPERATIONS EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-	-	#DIV/0!
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-	-	#DIV/0!
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participations	-	-	-	-	#DIV/0!
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-	#DIV/0!
Autres intérêts et produits assimilés	6 713,59	2 309 809,21	-	(2 303 095,62)	(99,71) %
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-	#DIV/0!
Différences positives de change	34 674,97	-	-	34 674,97	#DIV/0!
Produits nets sur cessions de VMP	-	15,00	-	(15,00)	(100,00) %
PRODUITS FINANCIERS	41 388,56	2 309 824,21	-	(2 268 435,65)	(98,21) %
CHARGES FINANCIERES					
Dotations financières aux amortissements	-	-	-	-	#DIV/0!
Intérêts et charges assimilés	943,77	596,17	-	347,60	58,31 %
Différences négatives de change	-	(0,01)	-	0,01	100,00 %
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-	-	-	#DIV/0!
CHARGES FINANCIERES	943,77	596,16	-	347,61	58,31 %
RESULTAT FINANCIER	40 444,79	2 309 228,05	-	(2 268 783,26)	(98,25) %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	10 490 225,80	15 759 325,81	-	(5 269 100,01)	(33,43) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 084,83	19 162,90	-	(11 078,07)	(57,81) %
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 858,00	137 412,22	-	(135 554,22)	(98,85) %
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 476 571,25	1 590 786,54	-	(114 215,29)	(7,18) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 486 514,08	1 747 361,66	-	(260 847,58)	(14,93) %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 358,09	317 130,90	-	(281 772,81)	(88,85) %
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 906,30	62 265,16	-	(57 358,86)	(92,12) %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	759 525,00	1 071 642,51	-	(312 117,51)	(29,13) %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	799 789,39	1 451 038,57	-	(651 249,18)	(44,88) %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	686 724,69	296 323,09	-	390 401,60	131,75 %
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	3 350 902,34	5 216 055,54	-	(1 865 153,20)	(35,76) %
Impôts sur les bénéfices	2 421 432,97	2 926 329,97	-	(504 897,00)	(17,25) %
TOTAL DES PRODUITS	127 427 723,34	144 020 329,39	-	(16 592 606,05)	(11,52) %
TOTAL DES CHARGES	122 023 108,16	136 107 066,00	-	(14 083 957,84)	(10,35) %
BENEFICE OU PERTE	5 404 615,18	7 913 263,39	-	(2 508 648,21)	(31,70) %

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

I - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

Parker Hannifin Manufacturing France SAS est une société qui opère tel un fabricant à façon qui met à disposition ses moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la bonne exécution du travail à façon à rendre à Parker Hannifin EMEA Sarl, Etoy

Ces activités sont conduites dans 11 établissements principaux situés à Annemasse, Wissembourg, Evreux, Contamine, Vierzon, Saint Ouen, Longvic, Malestroit, Baillé, Muzillac et Colombes.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos au 30 juin 2020 a eu une durée de 12 mois.

La nouvelle structure juridique du groupe Parker en France élaborée dans le cadre du modèle EBI (European Business Initiatives) est devenue effective au 1^{er} Juillet 2011, date de prise d'effet de l'apport partiel d'actifs de Parker Hannifin France SAS vers Parker Hannifin Mont-Blanc SAS, devenue au 1^{er} Juillet Parker Hannifin Manufacturing France SAS. A travers cet apport, Parker Hannifin France SAS contribuait son activité industrielle à la société bénéficiaire. La finalisation du modèle EBI, matérialisée par la cession des stocks à PH Europe Sarl, est intervenue au 1^{er} avril 2012.

L'exercice clos le 30 juin 2020 marque donc la neuvième année complète déroulée sous le modèle EBI (European Business Initiatives), modèle sous lequel la société opère en qualité de fournisseur de travail à façon de PH EMEA Sarl, depuis janvier 2017, suite au transfert de l'activité précédemment exercée par PH Europe Sarl vers cette nouvelle entité.

Cet exercice a été marqué par les événements suivants :

- Un avis de vérification de la comptabilité a été signifié par la Direction de Vérification Nationales et Internationales le 8 octobre 2019. Les périodes couvertes sont les exercices clos au 30 juin 2017 et 30 juin 2018. Le contrôle fiscal est toujours en cours.
- Le contrat de cash pool qui liait la société à Parker Hannifin France Finance SAS s'est terminé fin octobre 2019, par un remboursement en faveur de Parker Hannifin France Finance de 18 422 862,94 Euros.
- Le contrat de cash pool qui liait la société à Parker Hannifin Holding EMEA est transféré à la société Parker Hannifin EMEA le 1^{er} avril 2020.
- La société n'a pas été épargnée par la crise sanitaire liée à la covid 19.

Elle a, parallèlement aux mesures sanitaires prises au sein de ses différents locaux, mis en place le télétravail lorsque cela a été possible. Afin de faire face à une diminution importante de son activité, caractérisée par une baisse de 9 % de son chiffre d'affaires, elle a également eu recours à l'activité partielle.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés le 30 juin 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du CNC.

Les principes comptables suivants ont notamment été respectés :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont valorisées au cours du jour de l'opération.

La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.

Incorporelles

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses engagées dans le cadre du développement de logiciels informatiques sont comptabilisées en charge.

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée d'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds de commerce générés en interne. Les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur significative apparaît. Ces tests sont basés sur une appréciation globale de la valeur recouvrable, conformément au règlement CRC 2002-10. La société s'assure ainsi que les données prévisionnelles, ne remettent pas en cause l'évaluation de l'actif. Les fonds commerciaux intègrent les malis de fusion constatés lors de transmissions universelles de patrimoine.

Corporelles

L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est calculé :

- suivant le mode linéaire ou dégressif pour les immobilisations dont la valeur nette au 30 juin 2005 était inférieure à 5000 €, en fonction des durées d'usages.
- suivant le mode linéaire, et en fonction des durées d'utilisations, pour les immobilisations acquises dans l'exercice et celles dont les valeurs nettes au 30 juin 2005 étaient supérieures à 5 000 €.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilisation.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

Type d'immobilisations	Ancienne durée d'usage	Nouvelle durée d'utilité
Aménagements des terrains	8 à 10 ans	20 ans
Constructions	20 ans	20 à 40 ans
Agencements des constructions	8 à 10 ans	5 à 40 ans
Mobilier de bureau	6 ans 2/3	10 ans
Matériel administratif	5 ans	5 ans
Matériel de transport	4 ans	10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 6 ans	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans	3 ans

2.3 Stocks

La société n'est propriétaire d'aucun stock.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.5 Emprunts et dettes financières

Suite au remboursement du Cash Pool avec Parker Hannifin France Finance SAS, le poste emprunts et dettes financières divers est à zéro.

Les charges d'intérêts comptabilisées sur l'exercice, soit K€ 0.9 sont liées à des intérêts de retard sur dette commerciale.

Les produits d'intérêts de K€ 7 proviennent d'intérêts perçus de la City Bank dans le cadre de la gestion des notes de frais.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur.

2.7 Provisions pour risques et charges

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les engagements relatifs aux Indemnités de Départ à la Retraite et aux médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés par la société Hewitt, sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 30/06/2020 sont les suivantes :

Taux actualisation : 0.96 %

Taux de revalorisation des salaires : 0.00 % en FY 21 puis 3.00%

2.9 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe Parker Hannifin France dont la société mère est Parker Hannifin France Holding SAS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

2.10 Opérations en devises

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice.

2.11 Chiffre d'affaires

La société constate le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- il existe une preuve manifeste d'un accord conformément aux pratiques commerciales et aux procédures habituelles de la société en matière d'enregistrement des opérations de vente,
- il y a eu livraison ou prestation de service et le client est entré en possession des produits vendus, il en assume les risques et peut en tirer profit,
- le prix proposé par le vendeur à l'acheteur est fixé ou peut être déterminé,
- le recouvrement est raisonnablement garanti.

2.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend des éléments provenant des activités ordinaires anormaux dans leur montant ou leur incidence, ou survenant rarement, ainsi que des éléments ne provenant pas des activités ordinaires.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Le poste fonds de commerce de K€ 2 470 a été reçu lors de l'apport partiel d'actif, il correspond à l'apport par Parker Hannifin France SAS des éléments suivants :

- Le poste fonds de commerce reçu de Parvex SAS en janvier 2011, pour un total de K€ 1 409 (mali technique comptabilisé par Parvex lors la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée à son bénéfice par la société SSD Drives en mars 2006)
- Le mali technique dégagé lors de la fusion avec Parvex SAS de janvier 2011, pour un total de K€ 1 061.

Le poste frais de développement est entièrement déprécié, pour K€ 292 en valeur brute et cumul amorti. Il correspond aux sommes reçues lors de l'apport partiel du 1^{er} juillet 2011. Ces frais de développement entièrement dépréciés avaient eux-mêmes été repris chez Parker Hannifin France SAS en janvier 2011 pour K€ 292 suite à la fusion Parvex.

Les concessions brevets et droits similaires figurant au bilan de la société pour une valeur brute de K€ 3 207 proviennent de l'apport partiel d'actif du 1^{er} juillet 2011 pour K€ 2 908, de l'apport d'Olaer pour K€ 31 et d'acquisition du site de Colombes pour K€ 268. Ils sont amortis à hauteur de K€ 3 015.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont principalement constituées des éléments reçus lors de l'apport du 1^{er} juillet 2011, soit K€ 3 724 en valeur brute et K€ 3 552 en cumul amorti.

Les montants figurant au bilan du 30 juin 2020 sont de K€ 3 572 en valeur brute et K€ 105 en valeur nette.

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à K€ 5.

Les amortissements dérogatoires ont fait l'objet d'une reprise de K€ 4.

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions et virements de postes à postes de l'exercice, déduction faite des entrées provenant du poste immobilisations en cours pour K€ 4 053 se sont élevés à K€ 4 793.

La dotation aux amortissements comptables de l'exercice s'est élevée à K€ 5 703 en résultat d'exploitation, et K€ 51 en résultat exceptionnel.

Les amortissements dérogatoires ont fait l'objet d'une dotation de K€ 709 et d'une reprise de K€ 1 147.

Les immobilisations corporelles et incorporelles cédées ou mises au rebut représentent en valeur brute un montant de K€ 875 dégageant une moins-value fiscale globale de K€ 23.

Les tableaux suivants récapitulent les mouvements sur immobilisations et amortissements.

Immobilisations brutes

	Solde 30/06/19	Acquisitions et virements postes à postes	Diminutions : Sorties et virements postes à postes	Solde 30/06/20
Frais d'établissement et développement Total I	291 645			291 645
Autres postes d'immob incorporelles Total II	9 244 687	4 860	97	9 249 450
Terrains	7 246 291			7 246 291
Constructions sur sol propre	21 917 090			21 917 090
Constructions : inst.gén,agenc. et aménag.	7 756 971	1 686 098	3 793	9 439 276
Instal. techn., matériel et outillage industriel	101 699 221	3 352 152	762 369	104 289 004
Instal. générales, agenc., aménag. Divers	2 091 479	(1 256 201)	11 228	824 050
Matériel de transport	68 137	(4 913)		63 224
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 389 111	125 242	97 103	4 417 250
Emballages récupérables et divers	424 947			424 947
Immobilisations corporelles en cours	2 107 899	4 944 291	4 053 449	2 998 741
Avances et acomptes				
Total	147 701 146	8 846 669	4 927 942	151 619 873
III				
Autres participations	76			76
Prêts et autres immobilisations financières	181 339	52 052	34 085	199 306
Total IV	181 415	52 052	34 085	199 382
Total général (I + II + III + IV)	157 418 893	8 903 581	4 962 124	161 360 350

Amortissements

	Solde 30/06/19	Augmentations de l'exercice en Euros	Diminutions Eléments sortis et reprises en Euros	Solde 30/06/20
Frais d'Etablissement et développement Total I	291 645			291 645
Autres postes d'immob incorporelles Total II	6 425 210	56 480	97	6 481 593
Terrains	503 567	82 122		585 689
Constructions sur sol propre	10 218 048	3 148 171	3 793	13 362 426
Constructions : inst.gén, agenc. et aménag.	2 381 023	501 449	11 228	2 871 244
Instal. techn.,matériel et outillage industriel	80 983 324	3 973 986	758 130	84 199 180
Instal. générales, agenc., aménag. Divers	2 964 855	(2 292 194)		672 661
Matériel de transport	67 968	(4 913)		63 055
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 122 461	288 822	96 436	3 314 847
Emballages récupérables et divers	693 572			693 572
Total III	100 934 818	5 697 443	869 587	105 762 674
Total général (I + II + III)	107 651 673	5 753 923	869 684	112 535 912

3.3 Echéances des créances

L'ensemble des créances, soit K€ 135 332 est à moins d'un an.

3.4 Stocks

L'entreprise ne détient pas de stocks.

3.5 Capital social

Le capital social est composé de 168 623 actions d'une valeur nominale de € 100 détenues à 100 % par la société Parker Hannifin France SAS.

3.6 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 30 juin 2019	134 943
Résultat de l'exercice	5 405
Mouvement Subventions d'investissement	(1)
Mouvements des provisions réglementées	<u>(442)</u>
Capitaux propres au 30 juin 2020	139 905

3.7 Provisions pour risques et charges

(en K€)	30 juin 2019	Augmentation de l'exercice	Reprise de l'exercice consommée	Reprise de l'exercice non consommée	30 juin 2020
Provisions pour litiges	92		71	5	16
Provisions pour garanties données aux clients	9	9	9		9
Provisions pour pertes de changes	7	7	7		7
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	12 536	856	403	162	12 827
Autres provisions pour risques et charges	4 167	903	1 896	158	3 016
Provision pour impôts	249		240	9	0
Total	17 060	1 775	2 626	334	15 875

Les reprises de la rubrique « Autres provisions pour risques et charges » sont composées à hauteur de K€ 958 de la reprise de la provision relatives aux restructurations, pour K€ 225 d'une reprise de provision pour pollution du site de Malestroit, de reprises liées à des contentieux avec des salariés ou anciens salariés pour K€ 774, et enfin, pour K€ 97 à la reprise de provision médailles du travail.

Les dotations de l'année liées à des contentieux avec des salariés ou anciens salariés s'élèvent à K€ 860 et la dotation pour médailles du travail se monte K€ 44.

Le poste provision pour impôts était constitué d'une provision de K € 249 liée au contrôle fiscal des exercices 2010 à 2012, elle a été reprise suite au règlement à Parker Hannifin France Holding des sommes à la charge de la société, soit K€ 240.

3.8 Emprunts et dettes financières

Le poste emprunts et dettes financières divers est nul suite au remboursement des sommes dues à Parker Hannifin France Finance.

3.9 Echéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à moins d'un an.

3.10 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(En K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Participations		
Prêts Immobilisés		
Créances clients et comptes rattachés	7 704	10 505
Autres créances	123 141	135 568
Emprunts et dettes financières		(18 425)
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(869)	(1 303)
Dettes sur Immobilisations		
Autres dettes	(941)	
Total créances / (dettes)	129 035	126 345

3.11 Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à K€ 912 à fin juin 2020 et correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

Produits constatés d'avance

La société ne constate aucun produit constaté d'avance.

3.12 Ecart de conversion

Une provision de K€ 7 a été comptabilisée à fin juin 2020 pour couvrir les pertes de change latentes.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019	Variation
France :			
- à des clients hors groupe	89	57	32
- à des sociétés apparentées	84	84	
Ventes à l'étranger :			
- à des clients étrangers			0
- à des sociétés apparentées	121 796	133 985	(12 189)
Total	121 969	134 126	(12 157)

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(En K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Produits d'exploitation	122 785	134 643
Charges d'exploitation	(4 752)	(5 281)
Produits financiers		2 300
Charges financières		(13)
Charges exceptionnelles		

4.3 Résultat exceptionnel

(En K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Pdts et Indemnité Transfert Dettes		
Div prov. (Dot)/Rep Net	76	202
Dot/Repr Provision Investissement		
PPHP et amort dérogatoires	442	78
Provision pour impôts (Dot)/Rep Net	249	267
Résultat cessions d'immobilisations	(4)	74
Dot amortissements exceptionnels	(51)	(42)
Verst. CPAM Côte d'or (amiante)		(298)
Remboursement Organic		
Divers Produits et Charges Net	(26)	15
Abandon créance Legris Inde		
(Charges nettes) produits	686	296

Des précisions concernant les postes dotations et reprises sur provisions sont fournies au paragraphe 3.7, notamment en matière de provisions pour impôts et d'autres provisions pour risques et charges.

La rubrique « PPHP et amortissements dérogatoires » correspond au solde dotations / reprises d'amortissements dérogatoires de K€ 442.

4.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre la partie imputable aux éléments courants et exceptionnels se présente comme suit :

	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Déficits à imputer	Comptable	Théorique	Comptable
Résultat courant						
Court Terme	10 490	3 217	-	3 217	7 273	7 273
Long Terme						
Résultat exceptionnel et participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Court Terme	(2 664)	(795)	-	(795)	(1 869)	(1 869)
Long Terme	-	-	-	-	-	-
Total	7 826	2 422	-	2 422	5 404	5 404

4.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement fiscal futur de K€ 1 978 calculé au taux de 31,48 %.

Les principaux éléments entraînant un décalage d'imposition sont les suivants :

(en K€)	Accroissement d'Impôt	Allègement d'Impôt	Impôt correspondant
- Provisions réglementées	6 986	-	2 199
- Subventions investissement	4		1
- Provision Indemnité Retraites	-	(12 827)	(4 038)
- Provision Participation	-	-	-
- Provision Restructuration		(310)	(98)
- Autres	-	(135)	(42)
Total	6 990	(13 272)	(1 978)

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

La société Parker Hannifin Manufacturing France SAS est consolidée dans les comptes de la société mère du groupe, Parker Hannifin Corporation (USA), Cleveland, Ohio.

5.2 Engagements financiers

Engagements donnés	K€
---------------------------	-----------

Cautions données / Cautions Marchés (Retenue bancaire)	0
--	---

Engagements réciproques	K€
--------------------------------	-----------

Sommes à payer sur commandes d'immobilisations	776
--	-----

5.3 Crédit bail

Aucun contrat de Crédit-bail n'est en cours dans la société.

5.4 Effectif moyen de l'exercice

	2020	2019
Cadres	246	251
Agents de maîtrise	56	57
Employés	213	226
Ouvriers	<u>745</u>	<u>799</u>
Total	1 260	1 333

Ces effectifs comprennent les intérimaires.

5.5 Rémunérations des organes de direction

Le Président n'est pas rémunéré par la société.

5.6 Formation continue :

La société a consacré 2.72 % de sa masse salariale à la formation au titre de l'année civile 2019 soit 17 169 heures, à laquelle s'ajoutent les dépenses de formation non déductibles, les formations Produits, les formations sur poste de travail et certains programmes de développement des compétences organisés par la société.

5.7 Crédit impôt compétitivité emploi :

Le montant du crédit d'impôt CICE reçu au cours de l'exercice au titre de l'année civile 2018, soit 1 645 831 € n'a pas été rattaché spécifiquement à un projet, et a donc impacté favorablement la situation financière globale de la société.

5.8 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de cette annexe :

Aucun événement important n'est survenu.